



**Réponse commune du Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme et du Ministre du Travail à la question parlementaire N°1951 du 17 février 2025 de l'honorable Député André BAULER concernant « Usine Arcelor-Mittal installée à Bissen »**

ArcelorMittal, tout comme l'industrie sidérurgique européenne dans son ensemble, est actuellement confrontée à de nombreux défis. Cela concerne également les sites luxembourgeois du sidérurgiste, en particulier le site de Bissen.

Dans ce contexte, au cours des prochains mois des discussions seront menées avec les représentants de la direction de l'entreprise et avec les syndicats, dans le respect du dialogue social. L'objectif étant d'échanger et d'esquisser ensemble des pistes concernant l'avenir du site de Bissen.

Le Ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, ensemble avec des représentants du Ministère du Travail, a eu un échange au sujet de l'avenir du site de Bissen avec les syndicats et la représentation du personnel le 13 février 2025. A cette occasion, il a été souligné que le gouvernement, les syndicats et la direction de l'entreprise doivent agir de concert.

Luxembourg, le 21 février 2025

**(s.) Georges MISCHO**  
**Ministre du Travail**